



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
8 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

### Compte rendu analytique de la 11<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, New York, le vendredi 18 octobre 2013, à 10 heures

*Président* : M. García González ..... (El Salvador)

## Sommaire

Point 55 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans les meilleurs délais, au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)), et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents des Nations Unies (<http://documents.un.org/>).

13-52067X (F)



Merçi de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 55 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (suite) (A/68/21 et A/68/315)**

1. **M. Díaz-Bartolomé** (Argentine) déclare que sa délégation continue de soutenir le travail des Centres d'information des Nations Unies, encourage le Département de l'information à renforcer ses activités et remercie à nouveau le Centre d'information de Buenos Aires de diffuser en Argentine et en Uruguay la voix de l'Organisation en espagnol.

2. L'Argentine est fière d'être à l'origine du Groupe des Amis de la langue espagnole au sein des Nations Unies, dont la Charte reflète l'engagement des États membres hispanophones à promouvoir l'espagnol, dans le contexte du multilinguisme, en tant que langue officielle de l'Organisation et langue de travail de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité. Cependant, l'absence dans le rapport du Secrétaire général d'une analyse approfondie du multilinguisme dans la diffusion de l'information soulève de sérieuses préoccupations, d'autant qu'il a été reconnu que l'objectif de la parité entre les langues n'est toujours pas atteint. Il est urgent de recueillir des informations complémentaires à cet égard, notamment des statistiques ventilées par langue sur l'utilisation des divers produits et services du Département.

3. Tout en saluant le recours accru du Département aux médias sociaux dans l'ensemble des langues officielles, il note que ces initiatives et produits viennent simplement compléter le site web des Nations Unies, qu'ils ne remplacent nullement, sans remédier aux disparités linguistiques grandissantes. Cependant, il apprécie les efforts déployés par le Département pour assurer une couverture en direct de toutes les réunions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité dans les six langues officielles, en plus de la langue de l'intervenant.

4. L'Argentine se réjouit que l'espagnol soit devenu la deuxième langue la plus utilisée sur les sites web et les réseaux sociaux des Nations Unies, mais s'inquiète grandement de la persistance du déséquilibre des contenus en langue espagnole et anglaise proposés sur ces sites et de la récente dégradation de la qualité des traductions en espagnol des contenus en ligne. Le Département doit mieux adapter les contenus

linguistiques de ses sites web aux demandes actuelles du public.

5. L'Argentine est reconnaissante de l'annonce par le Département d'une initiative pilote de publication de communiqués de presse en espagnol, en dépit de restrictions budgétaires regrettables. L'Assemblée générale a demandé au Département de trouver des solutions créatives et d'éviter des débats budgétaires qui ne font que détourner l'attention de la question fondamentale du mandat ayant trait à la parité linguistique. Sa délégation trouve également encourageant que le projet de résolution devant le Comité insiste sur l'importance d'un traitement sur un pied d'égalité de toutes les langues officielles des Nations Unies et sur la responsabilité du Secrétariat de prendre en compte systématiquement le multilinguisme dans toutes ses activités de communication et d'information, dans la limite des ressources disponibles et sur un pied d'égalité.

6. Avant de prendre part à d'autres consultations bilatérales, sa délégation propose de réallouer les ressources existantes en fonction des demandes actuelles du public, y compris celles des États membres; de donner la priorité au site web des Nations Unies lors de l'allocation des ressources budgétaires pour de nouveaux produits d'information; et d'adapter les mécanismes existants, les critères éditoriaux et la longueur des communiqués de presse afin de permettre leur publication dans les autres langues officielles.

7. L'Argentine se félicite de l'excellent travail en langue espagnole du Centre d'actualités de l'ONU, et espère recevoir des informations complémentaires sur l'éventuelle fusion des bibliothèques du Siège et du Bureau de Genève des Nations Unies, une initiative qui mérite un examen attentif de la part des États membres.

8. En conclusion, il en appelle à la créativité et à l'équité afin de trouver des moyens d'éviter que les contraintes budgétaires ne constituent un obstacle et félicite le personnel du Département pour son efficacité, sa transparence et son grand professionnalisme dans les réponses apportées aux demandes de renseignements et requêtes des États membres.

9. **M. Kogda** (Burkina Faso) déclare que si la révolution des technologies de l'information et des communications (TIC) a transformé notre monde en un « village planétaire » et favorisé une meilleure connaissance des missions et actions de l'Organisation

des Nations Unies, le fossé numérique demeure entre pays développés et pays en développement. En dépit de sa parfaite maîtrise des nouvelles TIC, le Département a résisté à la tentation du « tout numérique », privilégiant une approche équilibrée et continuant à accorder la priorité à des médias traditionnels tels que la radio, la télévision et la presse, qui restent les sources d'information les plus accessibles dans les pays en développement comme le Burkina Faso. Sa délégation salue également les efforts du Département de l'information visant à préserver et à renforcer le multilinguisme au sein du système des Nations Unies, notamment sur ses sites web. Il encourage par ailleurs le Département à toujours veiller à la diffusion exacte, impartiale et équilibrée de l'information et à fournir davantage de capacités aux Centres d'information des Nations Unies, afin de leur permettre de mobiliser et informer l'opinion publique sur les idéaux de l'Organisation.

10. Le Centre d'information de Ouagadougou, l'unique centre situé dans la région du Sahel, couvre le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad. Depuis plusieurs décennies déjà, il joue un rôle important dans la vulgarisation de l'information et la dissémination des messages d'alerte et de prévention des catastrophes naturelles et humanitaires. Il contribue également à la lutte contre l'analphabétisme, en mettant à la disposition des populations locales des documents des Nations Unies traduits en leurs propres langues. Le Centre aide par ailleurs le Burkina Faso à préparer ses contingents militaires en vue des missions de maintien de la paix et améliore la diffusion des informations grâce au partenariat exemplaire noué avec les organes nationaux de presse.

11. Le Burkina Faso a toujours plaidé en faveur du maintien et du renforcement des centres d'information dans les pays les plus vulnérables, là où les nouvelles technologies de l'information ne sont pas encore suffisamment vulgarisées et où les besoins en information sont réels. Sa délégation salue le travail de l'équipe spéciale du Groupe de la communication des Nations Unies dans la perspective d'accompagner les États membres dans la mise en œuvre des conclusions de la Conférence de l'ONU sur le développement durable. Cependant, pour être véritablement efficaces, ces centres doivent bénéficier des ressources nécessaires.

12. **M. Borje** (Philippines) déclare que sa délégation prend note des réalisations et des activités entreprises

par le Département en vue de rendre l'ONU plus accessible et plus compréhensible dans le monde entier, en dépit des défis considérables auxquels il fait face. Internet a élargi l'audience de l'ONU et permis l'accès à d'innombrables documents, enregistrements, photographies et vidéos réalisés à partir des technologies les plus diverses. Des questions thématiques ont été mises en lumière sur ses plateformes de médias ou d'information, faisant prendre conscience des éléments clefs de l'ensemble des travaux de l'Organisation et de ses États membres, des risques bien réels encourus par les casques bleus et de leurs sacrifices pour assurer la sécurité et la stabilité dans le monde.

13. Il convient de soutenir les efforts entrepris pour exploiter pleinement le potentiel d'Internet et développer les TIC afin d'en élargir la portée et de renforcer l'Organisation. Cependant, il est important de noter que si des millions de personnes dans le monde entier sont connectées grâce aux passerelles numériques, des millions d'autres restent isolées en raison du fossé numérique qui entrave leur accès à la technologie. La réalité de cette fracture numérique souligne le rôle essentiel et persistant des médias traditionnels, sur lesquels beaucoup de personnes continuent de compter. La radio est un outil précieux et abordable permettant de toucher, informer et impliquer ceux qui ont le plus besoin d'accéder à l'information, d'où la nécessité de maintenir le soutien à la Radio des Nations Unies. Étant donné l'importance des activités de sensibilisation menées par le Département via les Centres d'information des Nations Unies afin de mieux faire connaître le travail de l'Organisation, l'appui budgétaire reste essentiel pour soutenir les actions de communication.

14. Les Philippines saluent les efforts déployés par les centres d'information pour forger des partenariats avec des écoles ou la société civile afin d'améliorer l'impact des campagnes d'information. L'expérience a confirmé l'intérêt des partenariats avec les institutions éducatives spécialisées dans les TIC, qui permettent de tirer profit du talent et de l'énergie des jeunes et d'investir dans une génération future pleinement consciente des contributions des Nations Unies, de ses valeurs et principes fondamentaux, y compris des objectifs partagés de paix et de sécurité internationales, de primauté du droit, des droits de l'homme, de développement durable et de croissance inclusive.

15. Le renforcement de l'utilité des services d'information des Nations Unies va de pair avec celui de l'accessibilité des sites web de l'Organisation. Une plus grande disponibilité des contenus dans les six langues officielles permettrait d'améliorer cette accessibilité, à condition toutefois de ne pas compromettre l'intégrité des informations fournies. Il convient par ailleurs de veiller à protéger les sites web et les systèmes internes de communication des Nations Unies contre toute tentative de désinformation sous couvert de l'ONU via les TIC, car l'Organisation s'appuie de plus en plus sur les médias sociaux pour s'adresser à un public plus friand d'informations.

16. La nécessité d'impliquer et de communiquer avec les personnes souffrant d'un handicap physique a également son importance. Les Philippines se félicitent des efforts visant à rendre les documents des Nations Unies plus accessibles aux personnes handicapées et considèrent que la mise en place de « pôles d'accès personnes handicapées » marque une étape concrète et positive dans cette voie. Les postes informatiques dotés de technologies d'adaptation et d'aide ont élargi les possibilités offertes à un groupe social important à l'échelle mondiale d'une meilleure compréhension de l'Organisation.

17. Enfin, avec l'élargissement des activités du Département, il convient de souligner l'importance de la coopération avec les États membres au travers des missions permanentes à New York. Les Philippines sont prêtes à travailler avec le Département à l'identification d'autres voies de collaboration, notamment en vue de renforcer les capacités en matière de diplomatie publique et de connectivité web.

18. En sa qualité de membre du Comité de l'information, son pays continuera de collaborer activement avec le Département en vue de rendre l'ONU plus accessible dans le monde entier, et s'engage à contribuer, grâce à une information exacte et opportune, à la création d'une communauté mondiale capable de procéder à des changements positifs.

19. **M. Bamba** (Côte d'Ivoire) déclare que la réalisation des objectifs du Département est un processus évolutif nécessitant un ajustement quasi-permanent aux objectifs de paix et de sécurité dévolus à notre Organisation.

20. Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de reconstruction postcrise, la Côte

d'Ivoire se félicite de sa collaboration fructueuse et dynamique avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et notamment ONUCI-FM, appelé communément « la radio de la paix » pour son appui tant au processus de réconciliation qu'à la campagne visant à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire à travers des émissions à caractère politique, économique, social et sanitaire.

21. Conscient de l'importance stratégique que revêt la communication pour la Côte d'Ivoire, le Président Ouattara modernise le paysage audiovisuel du pays grâce à la migration de la télévision analogique à la télévision numérique terrestre (TNT) et la libéralisation de l'espace audiovisuel. Un groupe de travail interministériel a élaboré un rapport sur la migration vers la TNT ainsi qu'une stratégie pour la mise en œuvre de ce processus d'ici 2015, alors que les décrets définissant les règles de concurrence et les conditions d'exploitation des fréquences ont été signés en attendant la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt.

22. Sa délégation s'intéresse tout particulièrement à l'actuel projet de résolution sur l'information au service de l'humanité, en ce qu'il met en exergue, d'une part, tous les écueils constituant des freins à l'excellence et à l'harmonisation de l'information à travers le monde et d'autre part, l'ensemble des voies et moyens susceptibles de permettre l'éclosion d'un nouvel ordre mondial de l'information et la communication.

23. Au cours de l'année passée, en vue de faire face aux exigences d'une politique dynamique en matière de communication et d'information conforme aux standards internationaux, le Gouvernement s'est résolument engagé à poursuivre le renforcement des capacités des journalistes et une plus grande professionnalisation des acteurs de la communication; développer la formation locale à un appui constant à l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication d'Abidjan; renforcer la protection des journalistes dans l'exercice de leur métier et accélérer la couverture totale du territoire par la Radiodiffusion Télévision ivoirienne.

24. Le professionnalisme et le savoir faire du Département méritent d'être encouragés et soutenus. Cependant, le fruit de ses efforts pour sensibiliser l'opinion publique aux objectifs des Nations Unies et mettre en lumière ses succès dépend du travail de ses

partenaires de la presse dans le monde entier, notamment ceux des pays en développement, et de la participation de l'ensemble des États.

25. **M<sup>me</sup> Edwards** (Jamaïque) fait part de l'engagement de son gouvernement à renforcer le secteur des TIC et des initiatives mises en œuvre afin d'améliorer la formation et l'accès dans toute la Jamaïque. Plus de la moitié des Jamaïcains disposent d'un accès Internet, et l'île est classée au quinzième rang mondial en termes de vitesse de débit. Cependant, l'éducation à la technologie reste un aspect essentiel pour informer la population des opportunités et la doter des capacités requises pour concourir au plan mondial. Dans les pays en développement tout particulièrement, un meilleur usage de la technologie dans l'éducation pourrait offrir un avantage concurrentiel et combler significativement le fossé numérique entre les pays développés et en développement. À cet égard, son gouvernement a lancé un programme de distribution gratuite de milliers de tablettes informatiques à des établissements d'enseignement dans toute l'île.

26. La Jamaïque soutient pleinement les efforts des Nations Unies visant à utiliser des technologies émergentes abordables pour faciliter le partage d'informations, la collaboration et la communication interne. Les médias sociaux sont également des outils économiquement avantageux permettant de toucher des millions d'utilisateurs dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Des progrès importants ont été réalisés dans la diffusion numérique des produits d'information des Nations Unies grâce à des solutions telles que le webcasting. Sa délégation se félicite de ces développements mais relève que les disparités entre les États membres, en termes de fiabilité d'accès aux applications mises à jour, entravent leur capacité à profiter des informations du Secrétariat. Il est essentiel de maintenir un juste équilibre entre les technologies modernes et les moyens de communication traditionnels.

27. Les questions sociales et de développement, le maintien de la paix et les affaires politiques, ainsi que la sensibilisation du public et de la société civile sont tous des domaines dans lesquels les Nations Unies contribuent grandement à l'amélioration de la qualité de vie de millions de personnes. Cependant pour faire entendre ce message, il faut jouer de tout l'éventail des médias. Il est de ce fait louable pour l'ONU de faire appel aux célébrités du monde de la télévision et de la

musique, aux médias et aux festivals pour diffuser son message.

28. Sa délégation se félicite du dévoilement du lauréat du concours international pour la création d'un mémorial permanent au Siège des Nations Unies en souvenir des victimes de l'esclavage et la traite négrière transatlantique. Le Département a joué un rôle majeur en accomplissant sa mission d'information qui lui avait été confiée par la résolution annuelle de l'Assemblée générale appelant à renforcer l'attention portée par l'Organisation à la question de la traite négrière transatlantique. La Jamaïque est particulièrement satisfaite de la promotion de cette initiative de mémorial permanent par le Département.

29. Son pays salue également les messages et les actions d'information du Département à propos des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que ses efforts de sensibilisation au suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Pour sa délégation, le dialogue public à propos du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 est de la plus haute importance.

30. Elle remercie le Département pour les informations contextuelles publiées de manière fort opportune sur son site web et relatives à la tenue en 2014 de l'Année internationale des petits États insulaires en développement; la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement est également prévue cette année. Elle invite le Département à collaborer avec le Département des affaires économiques et sociales en vue de promouvoir les activités en rapport avec l'Année internationale et d'épauler les États membres dans leurs propres activités de promotion au plan local. La Jamaïque salue par ailleurs l'excellent travail du Département dans la refonte et la mise à jour du portail des Nations Unies consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que le recours à divers médias pour diffuser les informations relatives aux initiatives de l'ONU dans ce domaine.

31. Les Centres d'information ont pour mission de mieux faire comprendre le travail des Nations Unies, un rôle d'une importance décisive. Grâce aux études et actions de sensibilisation menées en 2012 par ces centres, près de neuf personnes interrogées sur 10 ont déclaré avoir une meilleure compréhension de l'action des Nations Unies et souligné l'impact significatif des efforts d'information déployés par l'Organisation.

Dans ce contexte, M<sup>me</sup> Edwards note également le travail fructueux du Bureau du coordonnateur résident à Kingston, Jamaïque, lors de la commémoration d'événements tels que la Journée internationale des femmes, la Journée mondiale de la lutte contre le sida, et la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

32. En conclusion, sa délégation félicite la bibliothèque Dag Hammarskjöld pour son système de documentation en ligne, ressource inestimable pour les recherches et le fonctionnement efficace des petites missions telles que celle de la Jamaïque.

33. **M. Al-Zayani** (Bahreïn) déclare que la récente commémoration de la Journée internationale de la liberté de la presse a été l'occasion de mettre l'accent sur le caractère essentiel des informations diffusées par le Département. Ces informations doivent être exactes de façon à aider les sociétés du monde entier à promouvoir un développement durable répondant à leurs aspirations. Pour célébrer le vingtième anniversaire de la liberté de la presse au Bahreïn, le directeur du centre d'information des Nations Unies a rencontré près de 300 journalistes locaux afin de discuter du rôle du Département dans la sensibilisation du public à propos du Bahreïn et du travail de l'ONU dans le pays.

34. Les Centres d'information sont d'une importance déterminante car leur facilité d'accès en fait le moyen le plus efficace de sensibiliser le public; il convient de préserver le soutien accordé à leurs activités afin de leur permettre de poursuivre ce travail. Il leur appartient par ailleurs de continuer à répondre aux besoins du public.

35. Des progrès considérables ont été enregistrés dans le domaine des TIC, mais la fracture numérique entre pays développés et en développement reste à surmonter. La communauté internationale tente d'établir un nouvel ordre mondial fondé sur le libre échange des informations; le meilleur moyen d'y parvenir est de favoriser la coopération dans la mise en place des infrastructures des technologies de l'information, notamment dans les pays en développement, et de mettre en place les ressources humaines indispensables pour faciliter l'accès aux TIC. Pour réaliser cet objectif, tout nouveau système doit faire la preuve de son utilité; le rôle des médias traditionnels ne devrait pas être ignoré car ils restent les canaux d'information les plus larges et les plus

utilisés dans beaucoup de pays dépourvus d'accès à Internet.

36. Le personnel du Département devrait garder à l'esprit la nécessité impérieuse d'informer le plus de gens possible des activités et des principes des Nations Unies, et l'importance d'une diffusion effective d'informations sur les sujets clefs. Il félicite le Département pour sa quête permanente d'amélioration des performances, fondée sur les enseignements tirés des pratiques passées, et pour ses récentes actions de promotion d'un vaste éventail de questions et de thèmes cruciaux.

37. **M<sup>me</sup> Sánchez-Rodríguez** (Cuba) remercie le Secrétaire général pour son rapport mais précise que sa délégation regrette qu'il ne fasse pas état de l'aide à la communication apportée par le Département à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire; de l'avis de Cuba, les informations fournies au public par les Nations Unies à propos des discussions menées sur ce thème au sein des organes multilatéraux pourraient grandement contribuer au désarmement nucléaire. Le Département devrait faire davantage dans ce domaine, et intensifier ses efforts concernant la Palestine et la décolonisation, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

38. Si les technologies de l'information présentent de nombreux avantages potentiels pour le développement économique, l'éducation, la médecine et d'autres domaines, leur utilisation possible à des fins contraires aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, par exemple l'espionnage à l'échelle planétaire, doit être rejetée et dénoncée. Ces formes d'espionnage violent les droits de l'homme, le droit à la vie privée et le droit à l'information, et contreviennent au principe de la souveraineté des États et au droit international. L'Assemblée générale des Nations Unies devrait conduire les discussions sur ce thème.

39. La majorité des habitants de notre planète ne tirent aucun bénéfice des technologies actuellement disponibles. Selon des données récentes de l'Union internationale des télécommunications (UIT), seul un tiers de la population mondiale disposait en 2012 d'un accès à Internet; le taux de pénétration d'Internet dans les pays développés est trois fois plus élevé que dans les pays en développement, reflétant la persistance de la fracture numérique. En admettant même que l'accès aux TIC soit universel, en quoi pourrait-il aider les

innombrables adultes analphabètes, les enfants qui n'ont pas accès à l'éducation, les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, sous-alimentées ou sans électricité?

40. Pendant ce temps, près de 1,75 milliard de dollars ont été dépensés dans le monde entier pour des achats d'armements, alors qu'une part infime de ce montant permettrait de combler une fois pour toute le fossé numérique. Les pays développés continuent de détenir les services d'information, de regrouper les informations fournies et de les manipuler. Une utilisation plus rationnelle et une application socialement plus responsable des technologies de l'information sont indispensables si nous voulons remédier au fossé numérique mais également aux clivages sociaux.

41. Cuba appuie le rôle joué par le Comité de l'information dans la promotion d'un nouveau monde de l'information et de la communication, plus juste et plus efficace, visant à renforcer la paix et la compréhension internationale. Il est nécessaire de relever effectivement les défis tels que l'utilisation des TIC à des fins contraires aux principes et objectifs de la Charte en rendant la gouvernance mondiale d'Internet plus démocratique et multilatérale, dans le respect des droits de l'homme des individus et des peuples, y compris les droits au développement, à l'autodétermination, à la paix, à l'information et à la vie privée.

42. Partout dans le monde, les Centres d'information des Nations Unies, et notamment ceux basés dans les pays en développement, doivent continuer à jouer un rôle central dans la diffusion équilibrée des informations, en tenant dûment compte du public auquel elles s'adressent. Le recours à la radiodiffusion, notamment aux médias traditionnels, doit continuer d'être optimisé car c'est un moyen d'informer les populations illettrées des pays du Sud. Cuba soutient la demande exprimée de longue date pour que le Département publie un bulletin de presse quotidien dans les six langues officielles, et salue la création, à l'appui du multilinguisme, du Groupe des Amis de la langue espagnole au sein des Nations Unies.

43. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique poursuit sa politique agressive à l'égard de Cuba dans le domaine radioélectrique, en violation flagrante des normes juridiques internationales régissant les relations entre États, ainsi que des règles et règlements de l'UIT.

Ayant publiquement déclaré que son but était de changer le système politique, social et économique mis en place par le peuple cubain dans l'exercice de son autodétermination, il diffuse des programmes de radio et de télévision illégaux et subversifs ciblant Cuba, affectant ainsi le bon fonctionnement des stations de radio et de TV cubaines dûment enregistrées auprès de l'UIT. Le Comité du Règlement des radiocommunications de l'UIT a enjoint le Gouvernement des États-Unis à cesser ces interférences nuisibles et chargé le Bureau des radiocommunications de suivre la situation et prendre les mesures conformes aux procédures établies par le Règlement des radiocommunications. Depuis l'origine de cette agression, le Gouvernement cubain a dénoncé son illégalité sur divers forums, dont l'UIT. Son pays a le droit et le devoir de dénoncer ces agissements illégaux et de demander leur arrêt immédiat. La décision quant au type d'information que souhaite recevoir le peuple cubain relève exclusivement du droit souverain de Cuba.

44. **M. Toro-Carnevali** (République bolivarienne du Venezuela) déclare que l'accès à l'information dans son pays est garanti par la Constitution, tout comme le droit de ses citoyens de recevoir de la part de son gouvernement des informations opportunes et dignes de confiance. L'utilisation des TIC a été démocratisée sur cette base dans le droit vénézuélien, et de l'avis de sa délégation, un tel accès non-discriminatoire aux TIC devrait être fourni dans tous les pays. Un projet de législation régissant l'usage des technologies de l'information dans l'administration publique a été récemment adopté, dans le but d'améliorer les services publics, de favoriser la transparence de l'administration et le plein exercice des droits des citoyens, de promouvoir le développement libre des technologies de l'information, de garantir l'accès universel à ces technologies et de faire en sorte que leur adoption renforce la démocratie participative et l'administration publique.

45. La création d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication est entravée par le contrôle exercé par les grands groupes de médias sur les flux d'informations, qui leur permet de déformer les contenus en fonction de leurs propres intérêts politiques, économiques ou culturels et au final de porter atteinte à la démocratie. Au Venezuela par exemple, la télévision commerciale est contrôlée depuis des décennies par un puissant oligopole. En

compensation, le gouvernement a récemment mis en place des mesures incitant des médias communautaires alternatifs et des groupes indépendants à but non lucratif à créer des plateformes et des services publics de communication. Il existe déjà près de 500 services de ce type dans tout le pays.

46. Sa délégation salue les efforts du Département dans le domaine du multilinguisme, mais constate qu'il reste encore beaucoup à faire. La création du Groupe des Amis de la langue espagnole pourrait aider à renforcer le multilinguisme au sein des Nations Unies, mais les informations relatives aux activités de l'Organisation doivent être diffusées systématiquement dans l'ensemble des six langues officielles.

47. Pour finir, il note que l'inégalité d'accès à l'information dans diverses parties du monde, accompagnée d'une concentration grandissante des moyens d'échange d'informations entre les mains de quelques pays ou groupes transnationaux, mène à une colonisation culturelle des pays du Sud. C'est pourquoi il invite instamment le Comité de l'information à remédier au déséquilibre entre pays développés et en développement, et appelle à la promotion d'une démocratie de l'information garantissant la protection de l'autonomie culturelle.

48. **M. Selim** (Égypte) déclare qu'il est important de suivre les activités du Département et la façon dont il diffuse les informations relatives aux Nations Unies. L'Égypte apprécie le travail des Centres d'information des Nations Unies au Moyen-Orient; ils sont des sources importantes d'information sur la région mais ont besoin de ressources adéquates pour remplir cette mission. Pour que le message de l'Organisation soit entendu partout dans le monde, il est nécessaire de souligner l'importance du multilinguisme et d'un traitement sur un pied d'égalité des six langues officielles de l'ONU.

49. Sa délégation invite le Département à poursuivre la mise en œuvre de son programme sur la Palestine, afin de sensibiliser davantage le monde au calvaire que vivent les Palestiniens sous l'occupation et à révéler les exactions dont ils sont victimes. Sa délégation remercie le Département pour les efforts déployés afin d'améliorer ses relations de travail avec les États membres, et espère qu'il continuera de renforcer la sensibilisation et la compréhension partout dans le monde et de promouvoir le rôle des Nations Unies au service de l'humanité.

50. **M. Zaytsev** (Fédération de Russie) déclare que sa délégation soutient les efforts du Département pour faire mieux connaître les activités des Nations Unies au plan mondial. Il se félicite de l'augmentation, en termes quantitatifs et qualitatifs, du travail d'information du Département, et du large usage qui est fait des médias traditionnels et des nouvelles formes de médias. Il note avec satisfaction le développement du portail web des Nations Unies dans les six langues officielles et se félicite de l'augmentation considérable, au cours des dernières années, du nombre de visites du Centre d'information des Nations Unies en langue russe et des pages des médias sociaux associées. Il salue également la publication rapide et judicieuse de messages sur la version en langue russe du compte Twitter des Nations Unies et de la Radio des Nations Unies.

51. Il est vital de renforcer l'utilisation des diverses ressources en ligne, y compris les réseaux sociaux tels que Twitter et Facebook, qui sont d'excellents moyens d'informer un public plus large des activités de l'ONU, et de faciliter l'accès aux informations relatives aux activités de l'Organisation. Dans ce contexte, il souligne le rôle éducatif joué par les Centres d'information des Nations Unies, notamment celui de Moscou.

52. Il se félicite de la diffusion en direct, depuis juin 2013, des réunions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité dans les six langues officielles ainsi que dans la langue originale de l'intervenant. Il espère qu'à l'avenir, les déclarations faites au sein de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité seront également disponibles dans les six langues officielles et sous forme d'enregistrement sonore. La création par le Département d'un inventaire des archives de documents, photos et vidéos sous forme numérique de l'Organisation est également une tâche importante.

53. Conscient de l'importance des nouveaux médias, il attire l'attention sur la nécessité de soutenir la présence des Nations Unies par le biais des médias traditionnels, et tout particulièrement de la radio, car dans beaucoup de pays l'accès Internet n'est pas encore très développé. Il remercie le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias de son étroite et efficace coopération avec les médias, facilitant ainsi l'accréditation des journalistes et l'accès aux événements et réunions des Nations Unies. Il attire également l'attention sur la nécessité de préserver le multilinguisme et la parité entre les six langues



officielles dans les activités d'information des Nations Unies, s'agissant notamment des sites web et des émissions de radiodiffusion internationales de l'ONU. Une assistance devrait être fournie au Département pour l'organisation des Journées des langues au sein des Nations Unies. Pour finir, il exprime son soutien plein et entier au projet de résolution sur les questions relatives à l'information, et appelle les États membres à mettre en œuvre un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

54. **M<sup>me</sup> Al-Mughairy** (Oman) déclare que le Département devrait élargir la portée de ses produits et services d'information pour y inclure ceux que les États membres et le public à l'échelle mondiale sont susceptibles de fournir en appui des objectifs de l'Organisation; elle l'encourage à nouer davantage de partenariats afin que les idéaux de l'ONU soient défendus par ceux que l'Organisation cherche à servir et non pas seulement par elle-même.

55. La coopération entre le Département et les entités du système des Nations Unies devrait être renforcée au niveau du terrain, notamment par le réseau des Centres d'information. Elle espère que ces derniers formeront des groupes de communication stratégiques robustes, avec la participation de tous les bureaux et agences des Nations Unies travaillant dans le pays, et deviendront les interlocuteurs clefs des gouvernements hôtes pour la définition et la diffusion de messages sur leurs objectifs communs. Elle demande au Secrétaire général adjoint de dresser un panorama de l'ensemble des Centres d'information pour la prochaine session du Comité de l'information, et de détailler davantage son projet de nouvelle entité de connaissance et d'apprentissage, compte tenu de la réputation exceptionnelle de la bibliothèque Dag Hammarskjöld en tant que composante appréciée du Département.

56. Au niveau des partenaires, il convient de dépasser le stade de la simple diffusion d'informations et faire naître un soutien marqué aux grandes préoccupations de l'ONU. Grâce à l'organisation d'événements de haut niveau et aux relations tissées avec les secteurs universitaire, non gouvernemental ou autres, le Département pourrait apporter un appui discret à des processus politiques en cours, voire donner un élan au démarrage de certains. Dans ce contexte, sa délégation aspire à une relance de la conférence annuelle des ONG du Département, et félicite également la Fédération mondiale des associations des Nations

Unies, partenaire important de l'Organisation issu de la société civile.

57. **M. Mbalati** (Afrique du Sud) et sa délégation saluent le Département pour sa contribution aux récents événements spéciaux relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, et appellent à mettre davantage l'accent sur la sensibilisation à la situation désespérée des pauvres dans le cadre de ces campagnes.

58. Sa délégation appuie les efforts déployés par le Département s'agissant des Centres d'information des Nations Unies, dont la création devrait prendre en compte la dynamique locale des pays hôtes. Il encourage en particulier le Département à collaborer avec le Gouvernement angolais à la mise en place d'un centre à Luanda qui desservira les pays lusophones d'Afrique et salue l'action engagée par le Département pour renforcer la sensibilisation internationale à la détresse des réfugiés palestiniens et à la situation au Moyen-Orient.

59. Tout en saluant le Département pour la diffusion d'informations via les nouveaux médias et les réseaux sociaux, il l'invite instamment à ne pas négliger les médias traditionnels, qui restent la principale plateforme de communication des pays en développement. Il l'encourage par ailleurs à poursuivre son activité de commémoration des événements importants qui reflètent la quête d'un avenir meilleur pour l'humanité, et fait part de la gratitude de sa délégation pour le soutien apporté par les Nations Unies et le Département à la récente Journée internationale Nelson Mandela.

60. **M. dos Santos** (Brésil) déclare que le recours du Département aux nouveaux médias est louable, mais qu'il faut garder à l'esprit l'importance primordiale des médias traditionnels pour toucher les deux tiers de la population mondiale qui n'ont pas accès à Internet. Le rôle des activités d'information dans les opérations de maintien de la paix est particulièrement essentiel, car la réussite du mandat nécessite des contacts souples et constants avec la population locale, facilités par une diffusion efficace de l'information. Les nouvelles impartiales communiquées par la Radio des Nations Unies dans les pays en situation de postconflit sont essentielles à la consolidation des processus politiques internes. Une combinaison efficace de médias nouveaux et traditionnels, ainsi que des solutions innovantes permettant de combler les lacunes en

matière linguistique et d'information, sont indispensables pour traiter les questions urgentes de l'ordre du jour international.

61. Le Brésil continue de soutenir le travail du Centre d'information de Rio de Janeiro, qui diffuse des informations sur les activités des Nations Unies depuis plus de six décennies, et appelle le Département à collaborer avec les États membres pour s'assurer du soutien nécessaire et renforcer le réseau des centres dans son ensemble. Il invite également tous les États hôtes de ces centres à mettre gracieusement à leur disposition des locaux et à en assurer l'entretien, afin de permettre au Département de concentrer ses fonds limités sur la sensibilisation et les services d'information du public.

62. Sa délégation tient également à remercier l'unité portugaise de la Radio des Nations Unies pour le travail accompli au profit des pays lusophones, malgré les ressources financières et humaines limitées, et salue une fois encore l'action du Département dans la promotion d'initiatives de terrain innovantes en faveur de la paix au Moyen-Orient, en liaison avec le programme spécial d'information sur la question de la Palestine.

63. Alors que l'objectif principal des TIC devrait être le renforcement de la paix et la promotion de la compréhension internationale, ces technologies ont été délibérément employées à des fins contraires aux principes de la Charte des Nations Unies. Les interceptions illégales de communications et de données de citoyens, d'entreprises et de membres des gouvernements constituent de graves violations des droits de l'homme, notamment du droit à la vie privée, et enfreignent les principes régissant les relations entre les pays. Le Brésil invite instamment les États membres à prévenir collectivement l'utilisation du cyberspace comme arme de guerre, par exemple les actes d'espionnage, de sabotage ou les attaques contre des systèmes et des infrastructures d'autres pays. Il estime que l'Assemblée générale devrait jouer un rôle de chef de file dans les discussions relatives à ces questions.

64. **M. Khazaee** (République islamique d'Iran) déclare que sa délégation prend note de l'importance du rôle joué par le Comité de l'information dans l'examen des politiques et activités des Nations Unies en matière d'information, et souligne la nécessité d'une coopération

et de coordination plus étroites entre le Département et ce Comité.

65. La récente recrudescence dramatique des actes de violence et de l'extrémisme nécessite une action collective et la coopération de la communauté internationale. Dans sa déclaration prononcée à l'ouverture de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, le Président iranien a appelé à un « Monde contre la violence et l'extrémisme »; tout en soulignant le rôle des Nations Unies dans la promotion de la tolérance et de la non-violence, la délégation iranienne encourage le Département à entreprendre une nouvelle initiative pour promouvoir le concept de « Monde contre la violence et l'extrémisme ».

66. Compte tenu de la nécessité de combler le fossé entre les pays développés et en développement en matière de communication et d'information, sa délégation plaide en faveur d'un nouvel ordre basé sur un flux d'information libre, équilibré et transparent. Les Nations Unies devraient créer de manière proactive l'environnement indispensable à l'accès universel aux TIC pour toutes les nations. À cet égard, la République islamique d'Iran condamne vivement la récente décision de certains pays occidentaux d'interdire la diffusion de chaînes iraniennes de radio et de télévision par satellite, considérant qu'il s'agit d'une violation grave du droit international, en contradiction flagrante avec les revendications en faveur de la défense des libertés d'expression et de la presse. Elle exhorte ces pays à respecter les principes de liberté et de démocratie et d'annuler sur le champ cette décision. Elle appelle également les organes pertinents des Nations Unies, et en particulier le Département, à promouvoir et protéger les libertés d'expression et d'opinion.

67. Sa délégation invite instamment le Département à poursuivre ses efforts pour encourager et faciliter le dialogue entre les civilisations, et promouvoir ce concept dans les divers domaines d'activité des Nations Unies. Elle attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général demandé par la Résolution 60/4 de 2005 de l'Assemblée générale.

68. La situation humanitaire et économique du peuple palestinien s'est sérieusement aggravée, et sa délégation tient à souligner la responsabilité qui incombe au Département de sensibiliser l'opinion internationale à la question de la Palestine, afin de

mettre davantage en lumière l'impact négatif de l'occupation illégitime de ce territoire.

69. Les Centres d'information des Nations Unies jouent un rôle crucial dans la diffusion du message de l'Organisation, notamment dans les pays en développement, et doivent à ce titre être renforcés. Dans cette optique, sa délégation encourage le Département à poursuivre son étroite collaboration avec les pays hôtes, et souligne l'importance de mettre à disposition du Département les ressources financières requises. Son pays soutient également l'émergence d'un monde linguistiquement plus égal, dans lequel l'information serait diffusée non seulement dans les langues officielles des Nations Unies mais aussi dans les langues locales qui sont largement considérées comme les racines des grandes cultures et civilisations, notamment le farsi.

70. **M. Momen** (Bangladesh) fait part de la satisfaction de sa délégation suite à la commémoration de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, un hommage rendu au professionnalisme, au dévouement et au courage des hommes et des femmes qui servent dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU, et à la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie en défendant la paix. Sa délégation est très fière des 112 casques bleus bangladeshi qui ont donné leur vie sous l'uniforme des Nations Unies, et réitère sa demande de longue date d'une célébration de ces sacrifices par le Département, par exemple par l'érection d'un mur commémoratif aux Nations Unies, portant les noms de tous ceux qui ont perdu leur vie pour la défense de la paix et de la stabilité mondiale. Il invite le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'information à prendre les mesures nécessaires à cet égard, et appelle les États membres à soutenir cette initiative.

71. Son pays appuie les efforts déployés par le Département en matière de changements climatiques; en dépit de sa contribution quasi nulle au réchauffement mondial, le Bangladesh est confronté à des conséquences potentiellement dévastatrices d'une élévation même minime du niveau de la mer, comme des millions d'autres habitants de pays de faible altitude. C'est pourquoi il enjoint le Département d'informer la communauté internationale de cette menace grandissante, et appelle à un renforcement de la coopération et du soutien en faveur des pays en développement directement touchés par la montée du

niveau des mers. Le Département devrait recourir à des vidéos pour mieux faire prendre conscience de la menace que le réchauffement climatique fait peser sur les pays côtiers et les petits états insulaires en développement.

72. Le Bangladesh défend de longue date le droit des peuples à parler leur langue maternelle, et sa délégation a toujours soutenu la commémoration de la Journée internationale de la langue maternelle aux Nations Unies et ailleurs. A l'heure où beaucoup de langues maternelles sont menacées d'extinction en raison de la mondialisation et de la désintégration économique, il appelle à une observation plus solennelle au plan mondial de cette journée afin de promouvoir la sensibilisation à la diversité linguistique et culturelle et le principe du multilinguisme. Bien que sa propre langue natale, le Bangla, soit la septième langue du monde en termes de nombre de locuteurs, les programmes de la radio des Nations Unies en cette langue ont été interrompus en 2012. Il se félicite de la reprise récente de ces émissions et souhaite qu'un personnel approprié y soit affecté. Il exprime également l'appui de sa délégation aux activités des Centres d'information des Nations Unies partout dans le monde et au travail du Département.

73. **M. Launsky-Tieffenthal** (Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information) déclare que les nombreux commentaires positifs formulés par les membres de la Commission sont extrêmement encourageants. En réponse aux demandes d'un certain nombre de délégations à propos de la parité entre les six langues officielles, il indique que son Département collabore étroitement avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour trouver un moyen innovant d'aller de l'avant, et qu'il informera la Commission des suggestions de ses membres sur cette question. Un rapport complet, incluant une stratégie relative aux communiqués de presse multilingues, sera présenté lors de la prochaine session du Comité de l'information. Le Département se félicite du partenariat forgé avec certains États membres, notamment ceux représentés au sein du Comité de l'information; ce partenariat est la pierre angulaire du travail de communication du Département, et repose sur un pacte de compréhension et d'obligation mutuelles renforcé par des consultations et un dialogue permanents.

*Décision concernant les projets de résolution contenus dans le rapport du Comité de l'information*

74. **Le Président** invite la Commission à se prononcer sur le projet de résolution A, « L'information au service de l'humanité », et le projet de résolution B, « Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information », figurant au paragraphe 26 du rapport du Comité de l'information (A/68/21). Les deux projets de résolution, qui n'ont pas d'incidence sur le budget-programme, ont été adoptés par consensus par le Comité de l'information. Il croit comprendre que la Commission souhaite prendre conjointement une décision sur les deux projets de résolution.

75. *Il en est ainsi décidé.*

76. *Les projets de résolution A et B sont adoptés.*

*La séance est levée à 12 h 20.*